

Interactifs



Dans vos régions

p.2 **Cap sur...**
les régions Est,
Paris Martinique,
Couronnes & Centre

Dossier

p.3 **Exploitants agricoles et déductibilité sociale**

Focus assurance vie et retraite

p.4 **Modification des règles de succession**

Des performances des produits de Capma & Capmi reconnues

A la Une... de juin 1955 à juin 2005 : 50 ans de vie mutualiste



Vendredi 3 juin 2005, 8 heures 45, l'assemblée générale de Capma & Capmi est déclarée ouverte par le Président du conseil d'administration, Jean-Pierre Seroin, non sans une certaine émotion. Cette assemblée générale annuelle n'est pas tout à fait comme les autres : c'est celle qui marque le 50ème anniversaire de la naissance de la Caisse.

Pour l'événement, les délégués de l'Unavie et de Capma & Capmi et les collaborateurs de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance se sont retrouvés pour des réunions de travail visant à préparer l'avenir de la mutuelle, les assemblées générales de l'Unavie et de Capma & Capmi, des ateliers de formation continue, et une cérémonie officielle au cours de laquelle les valeurs fortes issues du passé ont plaidé pour un avenir de paix, de fraternité, de solidarité, de tolérance et de respect.

Dans ce contexte, les délégués ont entendu ce qu'ils attendaient avec impatience et reçu l'un des plus beaux cadeaux : si aucun événement extérieur majeur ne vient contrarier ce projet, le conseil d'administration a promis pour le 1er janvier

2006 une augmentation, légère mais réelle, de la valeur de service de la rente du Régime Collectif de Retraite ; alors que Fonréa, le Fonds Acti Retraite et Monceau Avenir Retraite, le dernier né de la gamme, affichent une excellente santé, le Régime Collectif de Retraite, leur prédécesseur, satisfait pour la première fois les normes techniques imposées pour l'année 2009, laissant entrevoir une prochaine revalorisation du point de retraite (nous y reviendrons dans notre prochain numéro). Tous, élus, présidents des groupements de sociétaires, administrateurs nationaux, direction générale, collaborateurs, ont su serrer les coudes pour obtenir un tel résultat. Les années de crise sont loin, et les réserves et la solvabilité de la Caisse se sont renforcées significativement ces dernières années.

Enfin, pour marquer cet anniversaire, Monceau Assurances offre à sa mutuelle vie un cadeau plus spirituel. Hommage au passé, hymne d'espoir pour l'avenir, un film intitulé «Capma & Capmi, 50 ans de plus en commun», sera projeté lors de toutes les assemblées générales des groupements associatifs. Vous verrez, notre mutuelle a 50 ans, pas une ride, et quelle fraîcheur ! Votre Caisse, ses sociétaires, ses délégués, tous sont prêts pour...

50 ans de plus en commun !



A chaque parution, nous essayons de vous faire vivre une page de votre mutuelle à travers les régions. Organe fédérateur des groupements de sociétaires, l'Unavie a pour mission statutaire de "développer l'épargne, la retraite et la prévoyance dans un cadre mutualiste associatif par la promotion d'actions de communication, d'information et de formation ; de contribuer à l'implantation locale de ses membres et à leur développement ; d'étudier les problèmes communs de ses membres et de défendre leurs intérêts".

Le projet est ambitieux et va bien au-delà de la tenue des assemblées générales auxquelles vous êtes toujours conviés (à ce propos, vous trouverez en bas de page le calendrier des assemblées générales de groupements déjà prévues). Ainsi, aux côtés de Capma & Capmi et de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, avec le soutien des services communs de Monceau Assurances, vos groupements sont parfois fortement impliqués dans des actions de communication et de développement de l'activité, comme l'organisation de salons spécialisés, le contact avec des organisations professionnelles, la participation à des rencontres culturelles ou sportives.

Ce sont à ces actions "sur le terrain" de la vie mutualiste que nous voulons vous associer. C'est pour leur implication que nous remercions tous ceux qui permettent ces rencontres.

Avec la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance, régions Est, Paris-Martinique, Couronnes & Centre

Salons ruraux en Lorraine



Dans le cadre somptueux des jardins du château de Lunéville, la grande manifestation annuelle de STAN Elevage voit converger, chaque année, pendant deux journées, tous les agriculteurs, les éleveurs et l'ensemble du monde rural lorrain. Les administrateurs du groupement de sociétaires

Capma & Capmi de Meurthe et Moselle se sont succédés sur le stand tenu par les collaborateurs de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance et ainsi faciliter la communication avec des visiteurs nombreux, intéressés et récompensés par un tirage au sort toutes les heures.

Beaucoup de contacts ont permis de mieux faire connaître l'originalité et les avantages de notre mutuelle auprès d'un public particulièrement réceptif.

Les bons résultats de ces journées nous ont incités à renouveler avec le même succès ce type de promotion lors des comices du département.

Au rendez-vous des cordonniers lorrains

Dimanche 24 avril 2005, sur l'invitation de Monsieur Laurent, Président de la Fédération des Cordonniers de Moselle et administrateur de son groupement de sociétaires, les collaborateurs de la Fédération nationale des groupements de retraite et de

prévoyance ont pu présenter notre mutuelle à des cordonniers venus d'Alsace, de Bourgogne et de Franche Comté pour participer au "troisième salon de la Cordonnerie et du Multiservice en Lorraine".

Vignerons Indépendants de Côte d'Or

Le 23 mars 2005, à la demande de Monsieur Olivier, Président des Vignerons indépendants de Côte d'Or devant l'Assemblée générale des Vignerons indépendants de Côte d'Or à Beaune, en présence de Xavier de Volontat, président des Vignerons Indépendants de France, l'intervention de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance a porté sur le risque fiscal de l'exploitant, les compétences de nos organismes et l'originalité de notre mutuelle.

À la rencontre des jeunes

Grâce au soutien des groupements de l'Ile-de-France et du Centre, notre mutuelle a pu être représentée sur le stand d'un salon parisien. Après les "Seniors" en 2004, nos groupements et la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance se sont tournés en 2005 vers les bébés et leurs parents, voire leurs grands-parents. Au "salon des bébés", ils ont fait de nombreuses rencontres parmi un public tourné vers l'avenir et sensibilisé à sa préparation...

De nombreuses rencontres, donc, et un sociétariat qui risque de rajeunir : ce n'est pas pour nous déplaire !

Jean Marie Ancel nouveau Président du Groupement de Meurthe et Moselle



Le Conseil d'administration du groupement des sociétaires Capma & Capmi de Meurthe et Moselle a porté à sa présidence Jean-Marie Ancel, ancien Directeur du centre de gestion et d'économie rurale de Meurthe et Moselle.

Bien connu dans le monde agricole, tant en Lorraine qu'au niveau national, il a beaucoup œuvré dans les domaines de la gestion et de la fiscalité. Il a été l'un des principaux artisans de l'application de la TVA à l'agriculture et il s'est vu confier de nombreuses missions d'expertise à l'étranger.

Jean Marie Ancel succède à Jean Libotte qui fut Président fondateur du groupement de Meurthe et Moselle de 1972 à 2005 et Président de Capma & Capmi de 1999 à 2003.

Erratum : une erreur bien involontaire s'est glissée dans notre précédent numéro. Veuillez nous en excuser. M. Paul Faure, sociétaire depuis 1958, a exercé son mandat de Président du groupement des sociétaires Capma & Capmi des Landes de 1993 à 2004, succédant ainsi à M. Maurice Marroccq, Président fondateur de l'association née en 1972

Exploitants agricoles :

Vous continuez à bénéficier de la déductibilité sociale (MSA) des cotisations versées à votre contrat de retraite surcomplémentaire (Fonréa)



La Loi du 18 novembre 1997 a permis aux exploitants agricoles, leurs conjoints et leurs aides familiaux, de se constituer une retraite complémentaire à adhésion facultative, sous certaines conditions, en souscrivant à un contrat groupe auprès d'une société d'assurance ou d'une mutuelle.

Ces cotisations versées présentent l'avantage d'être déductibles fiscalement du résultat imposable dans la

limite de 7 % d'une somme égale à 3 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale.

De surcroît, le montant de ces cotisations de retraite complémentaire agricole est soustrait des revenus professionnels déclarés par l'exploitant agricole par la Mutualité Sociale Agricole.

Cet avantage est pérennisé, même sous l'empire des modifications des plafonds de déduction introduites par la Loi Fillon et la Loi de Finances pour 2004. Ce plafond est fixé pour les non salariés agricoles, il convient de le rappeler, à 10 % des revenus d'activité professionnelle dans la limite de 8 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, auquel s'ajoutent 15% supplémentaires sur la fraction de ce revenu comprise entre une fois et huit fois le plafond de la Sécurité Sociale, soit pour 2004 un plancher de déduction de 2.971 €, et un plafond de déduction de 54.967 €.

Rappel :

Si vous avez souscrit un contrat de retraite complémentaire facultatif avant le 25 septembre 2004, vous avez la possibilité d'opter pour le maintien des limites de déduction applicables en 2003, si celles-ci vous sont plus favorables, à savoir une limite unique de 7 % d'une somme égale à 3 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire 6.340,32 € pour 2005.

Cette option pour le maintien des anciens plafonds peut être exercée au titre de chaque exercice ; elle est prévue jusqu'au 31 décembre 2008.



Programmation des assemblées générales 2005

Année exceptionnelle que cette année 2005, et à bien des égards... Les résultats et les performances des produits en 2004 apporteront aux assemblées générales des motifs de satisfaction qui donnent plus de plaisir à la fête.

Mais surtout, pour cet anniversaire de la mutuelle, qui est aussi et surtout celui du premier contrat de retraite en points géré par capitalisation, ce dernier va se voir offrir le plus beau des cadeaux. Déjà nombreux à vous déplacer à cette occasion, nous vous invitons donc vivement à venir participer cette année encore l'assemblée générale de votre groupement.

Voici les premières dates des assemblées générales de vos groupements.

Pour la région Nord :

- la Seine Maritime, le 10 juin,
- l'Eure, le 13 juin,
- l'Aisne, le 14 juin,
- l'Oise, le 16 juin,
- Flandres-Artois, le 20 juin,
- la Somme, le 24 juin.

Pour la région Midi :

- l'Aude et le Midi-Nord, le 25 juin,
- le Gers, le 9 septembre,
- les 3 «B», le 5 octobre.

Pour la région Nord-Est :

- l'Aube, le 17 juin.

Pour la région Méditerranée :

- Var/Corse, le 4 novembre.

Pour la région Ouest :

- Maine-Anjou, le 13 juin,
- la Loire-Atlantique, le 14 juin,
- les Côtes d'Armor, le 20 juin,
- le Calvados, le 22 juin,
- l'Ille et Vilaine, le 12 septembre.

Pour la région Rhône-Alpes :

- le Vaucluse, le 25 juin,
- l'Ardèche, le 2 juillet,
- l'Ain, le 23 septembre.

Pour la région Sud-Ouest :

- le Lot & Garonne, le 28 juin,
- Limousin-Marche, le 22 septembre.

Pour la région Couronnes & Centre :

- le Cher, 20 juin



Lisez-vous la presse ?

De plus en plus, la presse s'intéresse à votre mutuelle et au groupe au sein duquel elle occupe une place importante. Mais vous, lui rendez-vous son intérêt ? Pour nous permettre de mieux gérer nos relations avec cet univers, votre avis nous est très utile. Alors, nous vous remercions de bien vouloir renvoyer ce questionnaire à :

Monceau Assurances - Direction de la Communication - 36, rue de Saint-Petersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Lisez-vous les journaux ?

- ☐ Jamais ☐ Parfois ☐ Souvent

Lisez-vous la presse régionale ?

- ☐ Jamais ☐ Parfois ☐ Souvent
☐ Quotidiennement

Êtes-vous abonné au journal local ?

- ☐ Oui ☐ Non

Lisez-vous la presse nationale quotidienne ?

- ☐ Jamais ☐ Parfois ☐ Souvent
☐ Quotidiennement

Modification des règles de succession

La Loi de Finances pour 2005 a institué un abattement général de 50.000 € sur l'actif successoral en faveur exclusivement des enfants (vivants ou représentés), du conjoint survivant et le cas échéant des ascendants c'est-à-dire les père et mère du défunt. Ce nouvel abattement global est réparti au prorata de la part de chaque bénéficiaire de ses droits dans la succession et après application de l'abattement personnel dont il bénéficie.



Pour le conjoint survivant, l'abattement personnel reste fixé à 76.000 €, tandis que pour chaque enfant, il s'élève désormais à 50.000 €, contre 46.000 € auparavant (ainsi que celui en faveur des handicapés).

Ainsi, sur un actif successoral de 200.000 €, en présence de trois enfants, après application de ces abattements, aucun droit ne sera à acquitter pour chacun des héritiers, alors qu'auparavant, le montant des droits se serait élevé pour chaque enfant à 2.433 €.

Il convient d'observer toutefois que pour les patrimoines supérieurs à 200.000 €, les droits de succession demeurent élevés ; l'assurance vie conserve ainsi tous ses charmes puisqu'elle offre la possibilité de transmettre 152.500 € par bénéficiaire, sans taxation.

La Loi de Finances pour 2005 a également prévu la prolongation jusqu'au 31 décembre 2005 de la réduction de 50 % des droits de donation, quel que soit l'âge du donateur, pour les donations consenties en pleine propriété.

Rappelons enfin que les dons de sommes d'argent dans la limite globale de 30.000 € par bénéficiaire, à des enfants, petits-enfants ou arrière petits-enfants majeurs (ou à défaut de descendants, à des neveux ou nièces également majeurs) sont exonérés de droits de mutation jusqu'au 31 décembre 2005.

Cette exonération est cumulable avec l'abattement de 50.000 € dont bénéficient désormais les enfants, ou celui de 30.000 € dont bénéficient les donations effectuées par les grands-parents en faveur des petits-enfants. Il faut entendre cet avantage par donateur et par donataire.

Des performances reconnues

Dans son dernier numéro, Interactifs vous a livré les performances 2004 des produits et supports de contrat d'assurances Vie gérés par Capma & Capmi pour le compte de ses sociétaires. Le conseil d'administration et les équipes qui participent à ces résultats ne sont pas moins fiers des récompenses obtenues.

Versement minimum	Frais sur versements	Performance du fonds en euros			Frais de gestion/an	Nombre de supports	Frais d'arbitrage
		2003	2004	sur 5 ans			
600 €	5%	5,01%	4,80%	28,88%	0,54%	14	1%

Nombreux sont désormais les organes de la presse à effectuer des comparatifs, voire des classements et même parfois à décerner des « prix », selon des critères très variables d'un titre à l'autre. Si nos produits ne sont pas encore toujours cités, ils le sont néanmoins de plus en plus souvent et se positionnent de mieux en mieux.

Certes, nous agissons pour faire connaître nos produits et leur qualité. Mais vous devez savoir, parce qu'il arrive que certains sociétaires nous posent la question, que les journalistes qui font ce travail le font en leur âme et conscience, selon des critères qu'ils déterminent et sur lesquels ils savent s'expliquer ; ils sont totalement indépendants dans leur jugement.

Les critères d'appréciation sont souvent publiés et parfaitement transparents. D'où parfois les difficultés rencontrées par des sociétés comme la nôtre avec des produits aussi originaux que Monceau Avenir Jeune ou la retraite en points (Monceau Avenir Retraite), si « uniques » ou complexes qu'ils désarçonnent aisément les concepteurs de grille de classement. Mais quel avantage lorsqu'il s'agit de trier dans la jungle foisonnante des produits d'assurance vie classiques parmi lesquels Dynavie se distingue !

Votre mutuelle obtient des récompenses bien méritées : soyez en fiers et faites le savoir, vous vivrez ainsi avec vos élus l'esprit mutualiste qui vous anime tous !

Remerciements...

Nous profitons de l'occasion pour remercier de leur aimable participation au film Monsieur et Madame Loubaresse, aujourd'hui nos plus anciens sociétaires, Mesdames et Messieurs Isabelle Loret, Virginie Lévy, Christian Audras, François Bugeot et Jean-Paul Bouin (sociétaires), Daphné et Rodolphe, premiers adhérents de Monceau Avenir Jeune, Jean-Pierre Seroin, Président de Capma & Capmi, Michel Ficheux, Président de l'Unavie, Gilles Dupin, en sa qualité de Directeur général de Capma & Capmi, Jeannine Tavéra, épouse de feu François Tavéra qui fut aux côtés de Messieurs Aubertier et Jannin l'un des fondateurs en 1955, André Jannin, ancien Directeur général, Président honoraire de Monceau Assurances.

Êtes-vous abonné à une presse quotidienne nationale ?

☐ Oui ☐ Non

Lisez-vous la presse magazine économique et patrimoniale ?

☐ Jamais ☐ Parfois ☐ Souvent

Êtes-vous abonné à une presse magazine économique et patrimoniale ?

☐ Oui ☐ Non

Vous êtes ☐ agriculteur ☐ artisan ☐ profession libérale ☐ retraité ☐ salarié ☐ Autre

Votre âge

Parmi les titres suivants, quels sont ceux que vous lisez ?

	Jamais	Parfois	Souvent	Abonné
Les Echos				
La Tribune				
La Vie Financière				
Investir				
Le particulier				
Le Nouvel Economiste				
Le Revenu				
Le Monde				
Le Figaro				
MVVA				
Pleine Vie				